

leur possible, d'une manière agressive et autrement, pour aider les honorables membres du gouvernement actuel; et ce que je désire, c'est qu'ils ne disent si, dans le cas où ces faits leur seraient soumis, ils agiraient à leur égard comme ils déclarent qu'ils agiront à l'égard d'hommes ayant des principes conservateurs et qui ont été assez hommes pour soutenir ces principes conservateurs dans la dernière campagne électorale.

M. McMULLEN : L'honorable député de Haldimand (M. Montague) s'est fortement excité dans la discussion de ce sujet. Il dit pouvoir donner les noms de plusieurs fonctionnaires libéraux qui se sont montrés partisans en faveur du parti réformiste pendant les dernières élections. J'aimerais savoir, M. l'Orateur, de qui ces employés tiennent leurs nominations. L'honorable député sait parfaitement que le parti conservateur a eu les rênes du pouvoir pendant 18 ans, et le nombre de ceux qui occupent des emplois depuis plus longtemps doit assurément être très restreint. A ma connaissance pas un seul réformiste n'a été nommé à un emploi public dans ce pays par les honorables membres de la gauche depuis 18 ans.

M. DAVIN : Je puis vous en citer quelques-uns.

M. McMULLEN : Et les réformistes nommés par le gouvernement Mackenzie qui font présentement partie du service doivent certes être très peu nombreux. De sorte que je ne comprends pas cette assertion de l'honorable monsieur, qu'il peut nommer plusieurs fonctionnaires publics appartenant au parti réformiste qui ont pris part aux élections. L'honorable député de Norfolk-sud (M. Tisdale) aimerait savoir jusqu'à quel point il est permis à un homme d'exprimer son opinion au sujet d'un candidat. S'il est simplement permis à un homme de faire enregistrer son vote, et rien de plus. Je crois, M. l'Orateur, qu'il ne convient pas qu'un fonctionnaire public fasse plus que de déposer son bulletin en sa qualité d'électeur. Je ne crois pas qu'il convienne qu'un homme payé à même les deniers publics du Canada prenne une part active aux luttes politiques ou même aille jusqu'à exprimer son opinion publiquement ou privément au sujet du parti au pouvoir dans le pays, vu que l'argent qu'il touche appartient aux deux partis politiques. Mais je comprends facilement pourquoi les honorables membres de la gauche désirent si vivement que toute cette question soit envisagée d'une manière large et libérale. Plusieurs parents des honorables membres de la gauche sont sans doute des fonctionnaires publics, et ont probablement pris une part très active aux dernières élections, non seulement en faveur du parti, mais encore en faveur de leurs parents; et c'est pourquoi ces messieurs désirent si vivement obtenir une interprétation très libérale des droits de ces fonctionnaires, afin qu'ils puissent échapper à la décapitation résultant de l'application de la règle posée par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies).

J'aborde maintenant un autre point auquel a touché l'honorable député de Norfolk-sud (M. Tisdale), savoir qu'un certain maître de poste aurait pris une part très publique et très active à l'élection contre lui en 1887, et aurait fait tout ce qu'il a pu personnellement pour assurer sa défaite, en se servant du peu d'influence qu'il pouvait avoir. Je puis opposer à cette plainte le fait que dans ma

division un maître de poste, qui a été pendant quelque temps président de l'association conservatrice de la localité, a fait tout ce qu'il a pu contre moi pendant les élections, et s'est montré un partisan des plus actifs. Je n'ai pas mentionné son nom, et je n'ai pas l'intention de le faire; mais mon honorable ami doit savoir qu'il n'est pas le seul qui ait souffert du fait qu'un de ses adversaires politiques a pris une part active à la lutte contre lui; car dans plusieurs autres cas des hommes occupant des emplois publics et qui, j'en suis sûr, ne recevront pas la punition qu'ils méritent, dans mon humble opinion, ont pris une part très active et très publique aux élections. Je crois qu'au sujet de cette question le principe devrait être établi et appliqué aux deux partis, et je consens volontiers à ce qu'il s'applique aux fonctionnaires provinciaux, si vous le désirez. A mon avis, nous ne devrions point approuver l'idée qu'il est permis à des hommes occupant des emplois publics et payés par l'Etat de prendre une part active et publique aux élections. Je ne crois pas que cela dut être toléré, et je crois que l'on devrait faire un exemple des hommes qui mettent leur position officielle au jeu, en leur demandant de donner leur démission, et en les destituant s'ils ne démissionnent pas. Il faut que cela finisse.

Plusieurs plaintes ont été faites au sujet de la conduite de fonctionnaires de l'Ontario qui ont pu prendre publiquement part aux élections; mais le jour où les honorables membres de la gauche arriveront au pouvoir dans l'Ontario nous n'aurons pas d'objections à ce qu'ils appliquent la règle que nous appliquons ici. Mais aujourd'hui que nous nous occupons des employés de cette Chambre ou de ce gouvernement, nous devons appliquer le principe qu'il faut faire comprendre à ceux qui mettent leur position officielle en jeu en faisant une opposition acharnée à l'un des partis politiques du pays et en lutant pour ceux à qui ils sont redevables de leur position, qu'il leur faut en subir les conséquences. J'espère que dans tous les ministères où des fonctionnaires se sont rendus coupables de cette conduite, on adoptera une règle de justice d'après laquelle tous seront jugés, et qu'il ne sera fait d'exception pour aucun fonctionnaire coupable d'inconvénances de ce genre.

M. TAYLOR : Si j'ai bien compris l'honorable député de Québec-ouest (M. Dobell), hier soir, il a informé la Chambre et le pays qu'il avait abandonné le parti conservateur et s'était rangé dans le parti réformiste, parce que tout n'allait pas bien et qu'il n'y avait pas d'union parmi les conservateurs, tandis qu'il a trouvé du côté du gouvernement une terre où coulent le lait et le miel et où règnent la paix et l'harmonie. Or, M. l'Orateur, après avoir entendu l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies) poser un principe, et l'honorable contrôleur du Revenu de l'intérieur (sir Henri Joly) en poser un autre, je n'ai pu m'empêcher d'arriver à la conclusion que tout n'est pas paix et harmonie du côté de la droite. L'honorable député de Lambton (M. Lister), armé de son couperet, vient déclarer que si un fonctionnaire public a pris une part active à la politique il faut le décapiter, et que si le gouvernement n'agissait pas ainsi il ne répondrait pas à l'attente de ses amis dans le pays.

Nous avons entendu l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies) déclarer qu'il avait lui-même destitué un fonctionnaire, sans